SKI ALPIN

COMPTE-RENDU ACTIVITES & PROPOSITIONS

BILAN 2017-2018

Championnat Départemental Collèges
LES MENUIRES(10 janvier 2018)
3 établissements présents :
- Collège le Beaufortain – BEAUFORT,
- Collège J&X De Maistre – SAINT ALBAN LEYSSE,
- Collège La Vanoise – MODANE.

Soit 23 filles présentes et 29 garçons.

Aucune équipe présente au CF ski alpin Excellence.

Championnat Départemental Lycées
LA TOUSSUIRE (10 janvier 2018)
41 participants.
0 équipe d'établissement.
1 équipes Excellence Lycées Filles complète et 1 de 2 filles.
12 équipes Excellence Lycées garçons.
JO : LEGTA Reinach – LA MOTTE SERVOLEX
Compétition pour 3 établissements, mais hiérarchisation des élèves.

2 équipes du LP Métiers de la Montagne – ST MICHEL DE MAURIENNE et 1 équipe Garçons pour le Ly P.Héroult – ST JEAN DE MAURIENNE ;

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS SKI ALPIN & SNOWBOARD
EXCELLENCE COLLEGES & LYCEES – AURON (janvier 2018)
Pas de participation Collèges du fait des problèmes de calendrier.

CHAMPIONNAT EXCELLENCE LYCEES FILLES
4ème LP La Montagne ST MICHEL DE MAURIENNE

CHAMPIONNAT EXCELLENCE LYCEES GARÇONS
1er LP La Montagne ST MICHEL DE MAURIENNE
6ème Lycée Paul Héroult ST JEAN DE MAURIENNE

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS SKI ALPIN & SNOWBOARD
PAR EQUIPE D'ETABLISSEMENT COLLEGES & LYCEES
PASSY PLAINE JOUX ET VALLEE DE CHAMONIX (mars 2018)
Pas d'équipe.

ORGANISATION 2018 - 2019

Pour connaître les règlements, dates, et lieux, se référer à la Fiche Sport Départementale.

Rotations depuis 2007 :

Année	COLLEGES	LYCEES
2007	Val Thorens	Val Thorens
2008	Aussois	Valloire
2009	Sainte Foy en Tarentaise	Valloire
2010	Les Ménuires	Les Ménuires
2011	Arêches	La Plagne
2012	Valfréjus	Valloire
2013	Tignes	Les Ménuires
2014	Les Ménuires	Valloire (annulé)
2015	Valfréjus	La Toussuire (annulé)
2016	Crest Voland	La Toussuire
2017	Le Margériaz (St Alban)	Valloire (St Michel)
2018	Bozel/Moûtiers ou BSM ?	~~Moûtiers ?~~ La Toussuire (LEGTA) ?
2019	Bozel/Moûtiers	Valloire (St Michel)

Championnats Collèges Exc & EE
9 janvier 2019
Organisé par les collèges de BOZEL & MOUTIERS
Les Ménuires
Géant 2 manches

Quota de qualifiés au CF : selon pré-inscriptions.

Championnat Lycées Exc & EE
9 janvier 2019
Organisé par le LP Métiers de la Montagne – SAINT MICHEL DE MAURIENNE
Valloire

Géant 2 manches

Quota de qualifiés au CF : selon pré-inscriptions.

FORMULE DE COMPETITION
Géant 2 manches (ou combi-race en collèges), si impossibilité d'organisation, slalom en remplacement.
Si pas d'organisation possible, qualification sur liste des points FFS (date à définir pour la liste) en fonction des élèves disponibles sur les dates des CF.

Conditions de participation en Excellence

En jaune, les modifications par rapport à 2016-2017

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives classées dans les **3** premières places les **2 années précédentes** (2017 et 2018) par Équipe d'Établissement pour les collèges et les lycées, (Annexe 1),
  Si ces Associations Sportives ne sont pas classées dans les **3** premières équipes lors des Championnats de France Excellence 2019, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1.

- les Associations Sportives qui ont été classées dans les **3** premières places des championnats de France **Excellence** de l'année précédente (2018), en garçons et en filles, (Annexe 2).

  Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :
  - avoir renseigné à la date du 21 décembre 2018 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
  - avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

  Pour les équipes Établissement d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2018 (Annexe 3).

- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2018 (Annexe 4).

- les équipes « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.

- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires de Ski alpin**, des Pôles Espoir de la FFS ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFS et sur les listes de Haut Niveau du Ministère de la Santé et des Sports de la FFS (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).
  La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire.

- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.

- des équipes comportant au moins **UN** élève **«conventionné»** appartenant à des Centres de formation.

Toutes ces dispositions s'appliquent aux championnats par équipe d'établissement

Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2016 – 2017 et/ou 2017 – 2018), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement.
Ce listing sera à disposition des services UNSS le 21 décembre 2018.

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Ski Alpin Mixte

Précisions spécifiques

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins U12 Minimes U14 Cadets U16	Minimes U14 Cadets U16 Juniors U18 Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs (2 filles + 2 garçons) Parité obligatoire 1 seule CF ou CG autorisé(e) 1ère année	4 compétiteurs (2 filles + 2 garçons) Parité obligatoire
JEUNE OFFICIEL	1 jeune juge par équipe obligatoire. Il n'est ni compétiteur, ni remplaçant. Niveau académique minimum Il peut être membre de l'AS qualifiée, ou d'une autre AS En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France.	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition de l'équipe (4 compétiteurs jeune coach compris). Certifié de niveau académique. Il participe aux comités de course. Il est identifié avec un brassard orange.	
RÈGLEMENT	**CASQUE** : casque B selon recommandations du constructeur **SKICROSS** La meilleure performance sur les 2 manches de skicross en points courses pour chacun des 4 équipiers est prise en compte **SLALOM PARALLÈLE** À l'issue du skicross, les équipes sont classées et se rencontrent en matches aller-retour pour le tableau de 16 équipes Classement intégral à l'issue des rencontres	
FORMULE DE COMPÉTITION	1 Combiné de 2 épreuves : 1 skicross (deux manches) – 1 Slalom Parallèle Classement du combiné par addition des places obtenues aux 2 épreuves **en cas d'égalité le classement de la deuxième journée prime.**	
MIXITÉ	Obligatoire et paritaire	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Qualification académique, pré-inscription obligatoire (voir page 12)	
NOMBRE D'ÉQUIPES QUALIFIÉES	**16** équipes maxi en collèges et **12** équipes maxi en lycées	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Établissement Collèges	Champion de France UNSS Équipe Établissement Lycées. Champion de France UNSS Équipe Établissement LP

NB : *dans les épreuves organisées par l'UNSS, les concurrents représentent l'association sportive de leur établissement. Un concurrent dont la tenue ne respecte pas cette disposition peut se voir refuser la participation à l'épreuve par l'organisation ou par le Jeune arbitre/juge.*

Championnats de France UNSS Excellence Ski Alpin Mixte

Conditions de participation

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes. Pourront s'inscrire toutes les équipes sauf :

- Les équipes comportant au moins **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFS
- ou au moins **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation,
- ou au moins **UN** élève apparaissant sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).

Associations Sportives obligatoirement en championnat Excellence

- Les Associations Sportives ayant été classées en 2018 dans les **3** premières équipes des championnats de France Excellence.
- Les Associations Sportives classées dans les **3** premières places en 2017 et 2018 lors des championnats de France par Équipes d'Établissement

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins 3 U14 Minimes U14 Cadets 1 U16	Minimes 2 U16 Cadets U16 Juniors U18 Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	Equipe de 4 avec 2 filles + 2 garçons Parité Obligatoire 1 seul cadet(te) 1ère année autorisé(e)	Equipe de 4 avec 2 filles + 2 garçons Parité Obligatoire
JEUNE OFFICIEL	1 jeune juge par académie de niveau académique minimum (placé sous la responsabilité d'un chef d'équipe pendant la durée du championnat) Il peut être membre d'une AS qualifiée ou pas. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, les associations sportives de l'académie concernée ne pourront participer aux Championnats de France.	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition de l'équipe (4 compétiteurs jeune coach compris). Certifié de niveau académique. Il participe aux comités de course. Il est identifié avec un brassard orange.	
RÈGLEMENT	**GÉANT** : la meilleure performance en points course sur les 2 manches de géant pour chacun des équipiers est prise en compte (4 en collège, 3 en lycée) **SLALOM PARALLÈLE** À l'issue du géant, les équipes sont classées et se rencontrent en matches aller-retour pour le tableau haut (16 ou 8 équipes) et en poules en matches simples en relais pour les suivantes. Classement intégral à l'issue des rencontres. Attention : en fonction des conditions météo le slalom parallèle pourra être remplacé par un slalom. Prévoir équipements adaptés (se référer au règlement).	
FORMULE DE COMPÉTITION	1 Combiné de 2 épreuves : 1 Géant – 1 Slalom Parallèle Classement du combiné par addition des places obtenues aux 2 épreuves En cas d'égalité le classement lors du deuxième jour d'épreuve prime.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Qualification académique, pré-inscription obligatoire (voir page 12)	
NOMBRE D'ÉQUIPES QUALIFIÉES	**36** Équipes au total (24 collèges et 12 lycées)	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence Collèges	Champion de France UNSS Excellence Lycées

NB : *dans les épreuves organisées par l'UNSS, les concurrents représentent l'association sportive de leur établissement. Un concurrent dont la tenue ne respecte pas cette disposition peut se voir refuser la participation à l'épreuve par l'organisation ou par le Jeune arbitre/juge.*

Modalités de qualification en établissement et en excellence

Une pré-inscription des AS est obligatoire pour déterminer les quotas attribués aux académies.

Base de pré-inscription sur OPUSS au niveau national jusqu'au 15 décembre 2018 :

« Pré-inscriptions CF SKI ALPIN et SNOWBOARD 2019 »

La participation à un championnat académique ou IA est indispensable pour obtenir une possibilité de qualification.